

 **Secrétariat des instances**

 Aziz CHABY
 aziz.chaby@seneo.fr
 Natasha IZCOVICH
 natasha.izcovich@seneo.fr

 Le 21 novembre 2023, à Nanterre
 Nombre de page(s) : 11

PROCÈS-VERBAL COMITÉ SYNDICAL DU 21 NOVEMBRE 2023

L'an deux-mille vingt-trois, le 21 novembre, les membres du Comité syndical de Sénéo se sont réunis à 18h00 dans la salle du Comité, sis 304 rue Paul Vaillant Couturier, 92 000 Nanterre, suivant la convocation adressée par la Présidente, en date du 7 novembre 2023.

Lors de l'ouverture de la séance :

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DÉFENSE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
COURBEVOIE	Monsieur Pascal HUMRUZIAN, délégué suppléant
LA GARENNE COLOMBES	Monsieur Ghislain DE BOUSTRAY, délégué suppléant Monsieur Philippe JUVIN, <i>pouvoir à M. DE BOUSTRAY</i>
NANTERRE	Monsieur Kenzy GAUTHIEROT Madame Nadège MAGNON, <i>pouvoir à M. GAUTHIEROT</i> Monsieur Thierry DENOIS, délégué suppléant
RUEIL MALMAISON	Monsieur Philippe LANGLOIS D'ESTAINOT Monsieur Pierre GOMEZ
SURESNES	Monsieur Jean-Marc LEMBERT, délégué suppléant

Absents excusés :

Communes	Représentants
COURBEVOIE	Madame Marion JACOB-CHAILLET Monsieur Olivier MARMAGNE Madame Catherine MORELLE

LA GARENNE COLOMBES	Monsieur Baptiste DENIS
NANTERRE	Monsieur Imed AZZOUZ
RUEIL MALMAISON	Monsieur Patrick OLLIER
SURESNES	Monsieur Fabrice BULTEAU Monsieur Amirouche LAIDI

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Madame Josiane FISCHER Madame May RAHAL, déléguée suppléante
COLOMBES	Monsieur Adda BEKKOUCHE Monsieur Maxime CHARREIRE
BOIS COLOMBES	Monsieur Jérémie RIBEYRE
VILLENEUVE LA GARENNE	Monsieur Salah KOBBI, délégué suppléant
GENNEVILLIERS	Monsieur Roger DUGUE, délégué suppléant Madame Isabelle MASSARD, <i>pouvoir à M. DUGUE</i>

Absents excusés :

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Monsieur Thierry LE GAC Monsieur Frédéric SITBON
COLOMBES	Madame Samia GASMI
BOIS COLOMBES	Madame Sylvie MARIAUD
VILLENEUVE LA GARENNE	Monsieur Pascal PELAIN Madame Emmanuelle RASSABY
GENNEVILLIERS	Madame Céline LANOISELEE

Sur les 25 délégués en exercice, 14 délégués sont présents, dont trois sont munis d'un pouvoir. Ainsi les règles de quorum sont satisfaites, avec 14 membres en exercice présents.

La séance peut être ouverte.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Les points fixés à l'ordre du jour sont les suivants :

1. Délibération relative à l'approbation du procès-verbal du précédent Comité syndical du 5 octobre 2023
2. Délibération relative à la désignation d'un nouveau délégué suppléant représentant l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense
3. Délibération relative à la tenue du débat d'orientation budgétaire et de l'existence du rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024.
4. Point d'information – Etat d'avancement du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)
5. Point d'information – Congrès Amorce
6. Point d'information - Liste des actes signés par délégation

Mme FISCHER présente un récapitulatif des actions qui ont été menées par elle-même et par certains délégués depuis le dernier Comité syndical de Sénéo :

- 10 et 11 octobre : à la suite d'une invitation faite par Véolia, Josiane Fischer, Présidente de Sénéo, et Philippe Langlois d'Estaintot, 2^{ème} Vice-Président de Sénéo, se sont rendus à Lille accompagnés de Florent Casy, Directeur Général de Sénéo et Humbert Grauwin, Directeur de cabinet ;
- Du 18 au 20 octobre : Participation de Sénéo au Congrès AMORCE -association qui agit dans le domaine de l'énergie, du déchet et de l'eau- à Toulon, représenté par Baptiste Denis, délégué chez Sénéo, et Humbert Grauwin, Directeur de cabinet. Cela a été l'occasion de nouer des liens et de renforcer les relations avec les participants. Un compte-rendu de sur cet événement sera mis à disposition des délégués prochainement ;
- 16 novembre : Rencontre entre Josiane Fischer, Présidente de Sénéo, le cabinet et plusieurs personnes de l'administration avec la Présidente de Grand Paris Seine et Oise et son vice-Président en charge des questions liées à l'eau. L'objectif était d'expliquer quelle était l'intention sur la démarche engagée par Sénéo par rapport aux usines de Suez ;
- Le 17 novembre : Visite par la Présidente de Sénéo de l'usine de Suez de Villeneuve-la-Garenne. Dans cette usine, Suez puise en eau souterraine et livre à Sénéo environ 2 millions de mètres cubes d'eau chaque année.

Conformément à l'article L. 2121-5 du CGCT, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. Seul M. Pierre GOMEZ se propose pour remplir cette fonction.

1. Délibération n° 2023_29 : Approbation du procès-verbal du précédent Comité syndical du 5 octobre 2023

Objet :

Mme FISCHER rappelle que les délégués reçoivent le PV du précédent Comité lors de l'envoi de la convocation au Comité suivant.

Débats :

Mme FISCHER appelle les membres du Comité à se prononcer sur le procès-verbal.
Aucune observation n'est portée.

Au moment du Vote de la délibération :

Nombre de présents : **14** Pouvoirs : **3** Nombre de votants : **17**

EXTRAIT DE LA DÉLIBÉRATION n° 2023_29 :

LE COMITÉ,

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-26 ;

Vu les dispositions du Règlement intérieur des instances de Sénéo, et notamment son article 9 ;

Vu le procès-verbal du Comité du 5 octobre 2023 transmis aux délégués avec la convocation au présent Comité ;

Considérant que chaque procès-verbal de séance est soumis au vote pour adoption à l'ouverture de la séance qui suit son établissement, que les rectifications éventuelles à apporter au procès-verbal sont enregistrées au procès-verbal de la séance en cours et que les élus qui refuseraient le procès-verbal doivent indiquer leurs motifs, et ces éléments sont consignés dans le procès-verbal de la séance ;

Considérant que le procès-verbal a pour objet de consigner les débats, et de conserver les faits et décisions de séance ;

Considérant que le procès-verbal est un document transmissible aux administrés et à tout tiers intéressé qui en fait la demande ;

Sur proposition du Président,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

DÉCIDE :

Article unique : Approuve le procès-verbal du précédent Comité syndical qui s'est tenu dans les locaux de Sénéo le 5 octobre 2023. Ce procès-verbal est mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L2121-26 du Code général des collectivités territoriales.

2. Délibération n° 2023_30 : Désignation d'un nouveau délégué suppléant représentant l'Etablissement public territorial Paris Ouest La Défense pour la ville de la Garenne Colombes

Objet :

Mme FISCHER indique que Madame Lauriane TEYSSIER, déléguée suppléante de Sénéo représentant l'EPT POLD, a démissionné à son mandat de conseillère municipale de la Garenne Colombes. C'est ainsi que l'EPT POLD a désigné Monsieur Ghislain DE BOUTRAY pour la remplacer.

Ensuite, Monsieur Ghislain DE BOUTRAY se présente. Il est premier Adjoint au Maire de la Garenne Colombes, il a en charge les ressources humaines et les affaires générales. Il explique que Lauriane TEYSSIER est partie pour poursuivre ses études à Pékin. C'est dans ce contexte qu'il a proposé sa candidature pour mieux connaître le fonctionnement de Sénéo. Mme FISCHER lui donne la bienvenue chez Sénéo.

Au moment du Vote de la délibération :

Nombre de présents : **14** Pouvoirs : **3** Nombre de votants : **17**

EXTRAIT DE LA DÉLIBÉRATION n° 2023_30 :

LE COMITÉ,

Vu Les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5211-7, L5211-8 et L5212-7 ;

Vu Les dispositions du Règlement intérieur des instances de Sénéo, et notamment son article 3 ;

Vu la délibération N°4-71/2023 du conseil de territoire de l'établissement public Paris Ouest La Défense en date du 26 septembre 2023, portant désignation d'un représentant de l'Etablissement au Comité Syndical de Sénéo ;

CONSIDÉRANT que l'établissement public Paris Ouest La Défense a désigné M. Ghislain DE BOUTRAY en tant que nouveau délégué suppléant à la suite de la démission de Mme Lauriane TEYSSIER de son mandat de conseillère municipale de la commune de la Garenne-Colombes ;

CONSIDÉRANT que chaque commune adhérente aux EPT se voit attribuer deux sièges de délégués titulaires et deux sièges de délégués suppléants et que si une commune dépasse 60 000 habitants en population municipale totale, elle se voit attribuer un siège de titulaire supplémentaire ;

Sur proposition du Président,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

PREND ACTE de la désignation par l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense, de

- Monsieur Ghislain DE BOUTRAY, en qualité de délégué suppléant pour la commune de la Garenne-Colombes.

3. Délibération n° 2023_31 : Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2024

Objet :

Mme FISCHER explique que le Débat d'orientation budgétaire prépare le vote du budget qui sera proposé aux élus lors du prochain Comité. Elle indique qu'il n'y a pas de bouleversements par rapport aux exercices précédents. C'est ainsi que Sénéo continue à déployer son Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) tel qu'il a été prévu, à mettre en œuvre les politiques publiques dont il est fortement investi : le contrôle de la DSP, les questions environnementales, l'amélioration de la communication pour mieux inscrire Sénéo dans le paysage des acteurs de l'eau et la consolidation de sa politique de moyens humains tel que décidé lors du Comité de juin 2023. Mme FISCHER ajoute que Sénéo stabilise son financement par la recette que l'on appelle « la part collectivité » sur la facture d'eau qui est le fruit du changement de modèle économique. Mme FISCHER indique que face à un monde qui est en turbulence, même si le budget de Sénéo n'est pas déséquilibré, il y a un impact sur l'économie du service : la dépense liée aux achats d'eau en gros augmente fortement et les charges globales augmentent aussi ce qui oblige à établir un plan de financement qui prenne en compte ses éléments. Mme FISCHER rappelle ensuite que Sénéo a acté sa volonté de s'inscrire dans un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) avec une moyenne de dépenses annuelles comprise entre 10 et 11 millions d'euros. En ce sens, elle indique que Sénéo est dans la continuité de son PPI avec un total de dépenses d'investissements prévisionnels de 18,7 millions d'euros pour 2024. Mme FISCHER rappelle qu'en 2022, il avait été prévu 19,2 millions d'euros de dépenses d'investissements prévisionnelles et 17,9 millions d'euros en 2023. Elle ajoute que dans la réalité de l'exécution Sénéo ne dépense pas la totalité de ces crédits mais préfère les inscrire en cas d'aléas et pour permettre l'engagement des opérations. Mme Fischer détaille le PPI pour l'année 2024 : le renouvellement de la route des Fusillés, la sécurisation des sites, les travaux sur les ascendantes et sur les sols de l'usine et les travaux pour tiers (le Tram et le méthaniseur du SYCTOM au port de Gennevilliers). Les travaux à la demande des tiers sont très majoritairement aux frais du Syndicat (environ 5 millions d'euros aux frais de Sénéo et 1 million d'euros aux frais des tiers).

Ensuite, Mme FISCHER détaille les actions politiques de Sénéo qui se poursuivent en 2024 et les montant qui leurs sont dédiés :

- le contrôle et le pilotage de la DSP = 350 000 euros,
- la communication = 330 000 euros,
- la transition écologique et l'éco-citoyenneté = 170 000 euros,
- la coopération internationale = 50 000 euros,
- les frais généraux restent stables,

- l'organisation de l'administration se poursuit avec seize emplois permanents et deux emplois non permanents, dont 14 sont en catégorie A, 2 en catégorie B, 1 en catégorie C et une personne en alternance. L'ancienneté moyenne est de 3 ans et 5 mois, l'âge moyen est de 35 ans et 9 mois. La ressource humaine totale est composée de 8 hommes et 6 femmes et le respect des obligations de volumes horaires annuels est acté sur 1607 heures.

Mme FISCHER indique que les orientations budgétaires s'inscrivent à 1,43 millions d'euros pour les agents (à comparer avec 1,37 millions d'euros en 2023) et à 110 000 euros pour les élus en application des dernières réglementations.

Mme FISCHER précise que 2024 aura une dépense exceptionnelle au titre de la contribution des achats d'eau en gros. En ce sens, elle explique que les dépenses des achats d'eau en gros ont augmenté fortement en 2022 et 2023. Ces achats sont basés sur des prix qui sont révisables sur la base

d'indices statistiques. L'indice d'électricité a un fort impact sur la formule d'actualisation, notamment pour l'eau que Sénéo achète à Suez par rapport à l'eau achetée au SEDIF. Mme FISCHER met en avant que Sénéo est toujours en attente de la réponse de SUEZ pour avoir un peu plus de transparence sur les chiffres fournis. Quant aux prévisions effectuées, le fonds AEG se trouve en déficit de 3,8 millions d'euros après les factures d'octobre par rapport au fonds consacré aux achats d'eau en gros, même si 1 million d'euros avaient été provisionnés.

Mme FISCHER présente ensuite la partie liée aux ressources pour financer les investissements. D'une part, il y a une ressource dénommée « la part collectivité » sur le tarif de l'eau qui a été votée en fonction de tranches de consommation. Mme FISCHER propose de maintenir « la part collectivité » stable malgré l'inflation et la hausse des taux d'intérêt et en parallèle de la hausse de la part délégataire. De ce fait, Sénéo prévoit de ne pas augmenter cette année la part collectivité afin de limiter l'impact sur le tarif de l'eau payé par le consommateur. Mme FISCHER précise que le budget prévisionnel est basé sur une diminution des volumes (32,7 millions de mètres cubes face à 33,7 millions mètres cubes facturés en 2022). La « part collectivité » de la facture d'eau constitue la principale ressource du Syndicat, dont 11,3 millions d'euros sont prévus en 2024. Il y a d'autres recettes moins importantes, telles que les redevances-loyers et le fonds performance. Mme FISCHER explique que cette situation amène le Syndicat à la nécessité, d'un point de vue budgétaire, de prévoir un emprunt d'équilibre. Elle explique que la décision adoptée par le Comité syndical de voter le budget en fin d'année fait qu'il ne soit pas possible d'y intégrer le report de l'année précédente et qu'il soit donc nécessaire d'inscrire un emprunt d'équilibre à hauteur de 12 millions d'euros, lequel pourrait ne pas être utilisé réellement. Elle précise ensuite que les projets déjà soutenus pour des subventions d'investissement de l'Agence de l'Eau sont celui du rond-point des Bergères et du réservoir de 5000 m³ et qu'une prévision de 800 000 euros est à percevoir en 2024. Pour le report des excédents, l'estimation aujourd'hui est de 6 millions d'euros. L'état de la dette prévu au 1^{er} janvier 2024 est de 9,05 millions d'euros et le service de la dette en 2024 est de 504 000 euros, soit < 0,02 €/m³ facturé.

Ensuite, Mme Fischer décrit la perspective jusqu'en juin 2027 : une mise en œuvre du PPI et des politiques publiques et une stabilisation des ressources. Elle explique que l'année 2024 sera ancrée par beaucoup de travaux et que si Sénéo maintien son niveau de recettes, il devra fort probablement avoir plus de recours à l'emprunt. Mme FISCHER conclut que la situation financière restera très maîtrisée (délai de désendettement d'environ 3 à 4 ans), que le taux de réalisation des dépenses d'investissement sera probablement inférieur à 100% et que des marges de manœuvre seront dégagées à la fin du contrat de délégation de service public en 2027.

Débats :

M. Philippe LANGLOIS D'ESTAINOT pose une question concernant les travaux sur le méthaniseur du SYCTOM au port de Gennevilliers, il voudrait savoir quelle est la cause à l'origine de ses travaux.

Mme FISCHER donne la parole à M. Raphaël PIAT, Directeur des Services Techniques de Sénéo. M PIAT explique que dans le cadre de son projet de construction d'un méthaniseur dans le port de Gennevilliers, le SYCTOM a demandé à Sénéo de dévier le réseau d'eau potable présent dans l'emprise de son chantier. Après étude du projet, Sénéo a choisi de profiter de cette opération pour réaliser un dévoiement complémentaire, afin de rendre plus exploitable son réseau situé en amont de la zone de chantier. Sur un plan financier, il est convenu que le SYCTOM (ou les entreprises agissant pour lui) finance la partie des dévoiements liés au projet du méthaniseur. C'est la partie des dévoiements liés à l'exploitabilité du réseau AEP, et indépendants du projet du SYCTOM qui sera financé directement par Sénéo. La répartition financière exacte dépendra des linéaires et coûts associés.

M. RIBEYRE dit que le port de Gennevilliers est un sujet délicat puisqu'il ne s'agit pas du domaine public et c'est HAROPA qui a la charge et qui est propriétaire des voiries, des sous-sols et des réseaux. Dans ce contexte, il se demande s'il n'est pas possible de mettre un frein juridique pour éviter que Sénéo prenne en charge l'ensemble des travaux sur ce site.

M. MARQUIS, Directeur des affaires juridiques et financières chez Sénéo, répond qu'il s'agit du domaine public fluvial qui est un domaine public soumis à un régime particulier. Il signale que Sénéo est en discussion depuis plusieurs années avec HAROPA pour préciser les règles de sa présence. Cependant, il affirme que pour le moment cela ne génère pas de dysfonctionnement majeur, qu'il n'y a pas d'urgence opérationnelle du point de vue technique mais qu'il s'agit effectivement d'un sujet qu'il faudra clarifier à terme.

M. RIBEYRE demande si Sénéo va faire une avance sur paiement. M. MARQUIS répond par la négative, il explique qu'il s'agit bien de réseaux de Sénéo qui doivent être déplacés et que Sénéo dispose de l'accord d'HAROPA qui va prendre en charge la partie qui est directement liée au projet du SYCTOM.

M. RIBEYRE insiste sur le fait qu'il y existe un sujet juridique à examiner puisqu'il s'agit d'une occupation du domaine public. M. MARQUIS répond que malheureusement la loi n'est pas complètement en faveur de Sénéo sur le sujet de l'occupation du domaine public et qu'il s'agisse du domaine routier ou fluvial, les règles se définissent surtout au niveau des conventions signées entre acteurs.

M. PIAT, Directeur des services techniques chez Sénéo, ajoute que les travaux liés au projet du SYCTOM seront directement pris en charge par.

M. Phillipe LANGLOIS D'ESTAINOT voudrait comprendre la différence entre le fait que Sénéo dispose de 14 emplois au total (dont 8 hommes et 6 femmes) et de 16 emplois permanents. M. CASY, Directeur général chez Sénéo, répond qu'il s'agit de deux postes qui ont été créés mais qui sont encore vacants.

M. Thierry DENOIS demande si face à la hausse des prix des achats d'eau en gros due en grande partie à l'augmentation de l'électricité, une réflexion est menée soit avec Suez, soit en interne pour, dans le futur contrat de délégation de service public, couvrir ce risque par l'achat d'électricité à long terme. Il précise qu'il s'agit d'une consommation qui ne doit pas varier énormément dans l'année et que des négociations pourraient être entamées avec le délégataire pour qu'il sécurise lui-même son coût de l'électricité.

Mme FISCHER répond qu'une réunion a eu lieu avec SUEZ pour comprendre comment l'indice varie et pourquoi il y a une telle différence entre l'indice Suez versus l'indice SEDIF. Elle ajoute que ce sujet fera partie de la discussion pour la dernière triennale et pour le prochain contrat.

M. CASY, Directeur général de Sénéo, ajoute que ces achats d'eau en gros ne sont pas dans le contrat de délégation public mais dans une convention à part et que malgré cela, lors de la négociation de la dernière triennale, il a été convenu de passer de 3 ans à 5 ans les clauses de revoyure sauf en cas d'augmentation supérieure à 20%. Il ajoute que Suez a des prix d'électricité négociés au niveau du groupe Suez.

M. RIBEYRE demande quelle est la fréquence de l'actualisation de la formule. M. MARQUIS, Directeur des affaires financières et juridiques chez Sénéo, répond qu'il s'agit d'une actualisation mensuelle. Pour cette raison, les indices augmentent en printemps, ce qui répercute dans les achats de vente en gros

réalisés en été. M. MARQUIS ajoute que cette volatilité est difficile à justifier d'un point de vue économique.

M. RIBEYRE demande quelle est l'augmentation de la part délégataire sur le tarif de l'eau. Mme FISCHER répond que la projection est que, pour la part délégataire, l'augmentation sera de 8 à 10 %.

M. FISCHER rappelle que Sénéo aurait pu augmenter la part syndicale ce qui se serait répercuté sur la facture d'eau et que le choix de ne pas l'augmenter est proposé pour l'année 2024 sans s'interdire de réfléchir librement à une éventuelle augmentation pour l'année 2025.

Au moment du Vote de la délibération :

Nombre de présents : 14 Pouvoirs : 3 Nombre de votants : 17

EXTRAIT DE LA DÉLIBÉRATION n° 2023_31 :

LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5711-1, L. 5211-36 et L.2312-1, qui disposent qu'un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de ce dernier ;

Vu le décret n°2016-841 du 26 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

Vu le Règlement intérieur des instances de Sénéo et notamment son article 12 ;

Vu le contrat de délégation de service public pour la gestion du service de production et de distribution d'eau potable, attribué à Suez Eau France à partir du 1^{er} juillet 2015 jusqu'au 30 juin 2027 ;

Vu le rapport présenté par Madame FISCHER sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2024 ;

Considérant que le débat d'orientations budgétaires permet d'informer le Comité syndical des choix retenus pour le prochain projet de budget.

Sur proposition du Président,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Article unique : PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire et de l'existence du rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024.

4. Point d'information - Etat d'avancement du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)

Objet :

Mme Fischer donne la parole à M. Raphaël PIAT, Directeur des Services Techniques chez Sénéo pour qu'il présente le détail d'avancement des principaux projets des services techniques. Pour 2023, M. PIAT présente les projets suivants :

- Le dévoiement des réseaux pour le Tram T1 à Colombes qui est en cours depuis 2021 et jusqu'à 2025 ;
- Le renouvellement des canalisations DN 400 et DN 100 dans les rues de Rouen et de Normandie à Courbevoie. Ce projet a été réalisé entre juillet et octobre 2023 ;



- La réhabilitation du réservoir de 5000 m³ qui est en cours depuis novembre 2022 et dont la fin est prévue en février 2024 ;
- La réhabilitation des canaux d'entrée des filtres CAG T1 et de la galerie Washington situé à l'usine du Mont Valérien qui a eu lieu en 2023 ;
- La démolition au 74-76 rue des Bas à Gennevilliers réalisée en 2023 ;
- La démolition du local Enedis endommagé qui a est en cours d'étude et dont la réalisation est prévue en décembre 2023 ;
- Le lancement du marché portant sur le schéma directeur d'alimentation en eau potable (étude stratégique programmée sur 2 ans), dont la notification est prévue fin 2023 ;
- Le lancement d'une étude générale portant sur la stratégie de renouvellement des réseaux de transport.

M. PIAT précise ensuite que le renouvellement du TGBT du bâtiment situé au 300 rue Paul Vaillant Couturier à Nanterre a été abandonné et sera traité dans le cadre d'un projet plus global sur le bâtiment, à horizon 2027. Pour 2024, M. PIAT présente les projets suivants :

- Le renforcement des clôtures des sites et la refonte de l'interconnexion BF 02 dont les études sont en cours. Le démarrage des travaux est prévu au 1^{er} semestre 2024 ;
- Le renouvellement des conduites de la rue des Plaideurs et de la route des Fusillés dont les travaux sont prévus de septembre 2024 à septembre 2026 ;
- La modification de la galerie Arago à Nanterre et le dévoiement du réseau de distribution du Pont Arago dont les travaux sont prévus de 2024 à 2026 ;
- Des renouvellements ponctuels sont en cours d'étude sur les conduites ascendantes, à caler en fonction de l'exploitation de l'usine ;
- La démolition des anciens filtres à sables (jardin japonais) projetée pour le 2^{ème} semestre 2024 ;
- La démolition et reconstruction du local technique du R5000 projeté pour le 2^{ème} semestre 2024 ;
- Le suivi et renforcement des sols de l'usine du Mont Valérien

Pour 2025, M. PIAT présente les projets suivants :

- La couverture des ouvrages de l'usine du Mont Valérien, dont les études sont en cours ;
- Les études et diagnostics sur les réservoirs superposés de 7000 m³, sur la sécurisation des mélanges d'eau des tranches 1 et 2 et sur la refonte du siège situé au 300 rue Paul Vaillant Couturier.

Débats :

Aucune observation n'est portée.

5. Point d'information - Congrès Amorce

Objet :

Mme Fischer explique que Monsieur Baptiste DENIS, délégué chez Sénéo, accompagné par M. Humbert GRAUWIN, Directeur de cabinet, s'est rendu au Congrès d'Amorce qui s'est tenu à Toulon. M. DENIS a présenté la façon dont Sénéo a mis en place un réseau intelligent pour réduire les fuites. Mme FISCHER rappelle que Sénéo a aujourd'hui un taux de rendement à 94 % grâce à des techniques, un suivi et des méthodes qui ont réduit considérablement les fuites. Sénéo s'est vu octroyer le label « territoire d'eau en transition écologique ».

Débats :

Aucune observation n'est portée.

6. Point d'information - Liste des actes signés par délégation

Pour finir, Mme FISCHER présente un compte rendu des actes signés par délégation, lesquels sont projetés sur le PowerPoint présenté au cours de la séance. Dans un souci de transparence, le tableau est recopié ci-dessous :

Intitulé de l'acte	Attributaires	Montant en € HT	Date	Signataire
Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de démolition du jardin japonais (DEC2023-19)	SAFEGE	21 081,25	19/10/2023	Raphaël PIAT
Mission d'études préliminaires pour les travaux de réhabilitation des réservoirs superposés de 7000 m3 (DEC 2023-20)	SAFEGE	22 650	19/10/2023	Raphaël PIAT

*

* *

M FISCHER demande aux délégués s'ils ont des questions.

La Présidente remercie l'ensemble des délégués pour leur présence et leur attention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le prochain bureau aura lieu le 4 décembre et la prochaine réunion du comité a été fixée au 13 décembre 2023 par Mme FISCHER.


sénéo
Le service public de l'eau

JOSIANE FISCHER
Président

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le



ID : 092-259200210-20231213-DELIB_2023_32BI-DE